

Les différents services péri et extrascolaires

Le service Enfance de la Ville d'Epernay organise des activités sur les temps périscolaires ouverts aux enfants scolarisés dans les écoles publiques maternelles et élémentaires d'Epernay.



Ils comprennent :

- l'accueil du matin
- la restauration scolaire
- l'accueil du soir avec goûter

Les accueils des mercredis loisirs et Accueils Collectifs de Mineurs extrascolaires (ACM) sont ouverts aux enfants scolarisés dans les écoles publiques ou privées âgés de 3 ans jusqu'à la veille de leurs 13 ans, résidant à Epernay ou hors commune.

Les enfants de moins de 3 ans peuvent être accueillis s'ils sont scolarisés, sous réserve d'acceptation par le service.

L'enfant doit être à jour des vaccinations obligatoires conformément à la réglementation en vigueur. Celles-ci devront être réalisées dans un délai de trois mois suivant l'admission à l'école. À défaut, l'inscription pourra être suspendue.

Retrouvez toutes les informations (inscription, facturation, organisation, horaires, coordonnées...) dans le [règlement intérieur](#).

Documents

[Règlement intérieur des services péri et extrascolaires](#)